



Dépêche n° 100/05

L'audit DPMA pose de bonnes questions

Le Secrétaire général du ministère a confié à une équipe composée de membres du Contrôle Général Economique et Financier, de l'Inspection Générale des Finances et du Conseil Général des Mines, le soin d'effectuer un audit sur la DPMA.

Les auditeurs ont présenté le 30 septembre aux organisations syndicales leurs analyses qui seront soumises au ministre.

L'audit met clairement le doigt sur les carences d'un ministère incapable d'exercer ses fonctions transversales (« transverses » selon le vocabulaire technocratique des auditeurs) face à des directions qui font ce que bon leur semble.

Parmi les sujets passés au crible, retenons :

- La gestion des ressources humaines. Le bilan est sévère : la gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences est cantonnée au qualitatif et n'a pas de conséquences réelles, il n'existe pas de politique indemnitaire commune et une « opération vérité » reste à faire, il n'existe pas de doctrine en matière de mobilité interdirectionnelle.
- L'informatique. La coordination des systèmes d'information est jugée insuffisante, on assiste à une simple juxtaposition source de baisse d'efficacité et qualité, d'augmentation des coûts et des délais. Rappelons ici que le ministère avait fini par refuser de créer un schéma directeur informatique ministériel revendiqué par la CFDT, pour ne pas s'immiscer dans les affaires des directions.
- L'immobilier. Selon les auditeurs, il n'y a pas de politique immobilière ministérielle.

La solution proposée par les auditeurs est de renforcer les prérogatives du Secrétaire général, autorité unique rattachée au ministre, chargée d'instaurer de la cohérence et d'éviter des gaspillages. Comme quoi, pour économiser l'argent public, il y a mieux à faire que de supprimer des emplois...

La CFDT Finances se bat depuis des années pour que les ministres assument leurs fonctions de pilotage des directions et pour que les moyens de réaliser leurs missions transversales soient donnés aux personnels de centrale. En ce sens la CFDT Finances avait approuvé à l'origine la création de la fonction de Secrétaire général qui distinguait clairement le représentant du ministre de la DPMA, direction de même rang que les autres.

La CFDT Finances souhaite que le ministre engage rapidement avec les fédérations une négociation sur les suites qu'il entend réserver à l'audit. La CFDT exige en particulier que les conditions de travail des agents de centrale figurent au premier rang de contraintes à prendre en compte avant toute décision.

La CFDT Finances a une appréciation beaucoup plus réservée sur les missions non transversales telles que les a appréhendées l'audit. Les auditeurs reconnaissent la qualité du travail de la DPMA mais croient déceler un manque d'efficacité. Par exemple une comparaison du ratio agents chargés de la gestion des personnels sur personnels concernés serait moins bonne pour la DPMA que pour la DGCP. La CFDT considère ces comparaisons comme simplistes et ne prenant pas en compte les spécificités de la centrale comme, au cas particulier, le nombre très élevé de corps et de CAP.

Paris le 3 octobre 2005.